



CTSD du 14 février 2020

Déclaration de la FSU 43

C'est dans un contexte particulier de mobilisation contre la réforme des retraites que se déroule ce CTSD : par leur mobilisation soutenue depuis le 5 décembre, les enseignants des 1^{er} et 2nd degrés montrent leur rejet d'une réforme dont ils sont reconnus comme étant les grands perdants. Que ce soit dans le rapport initial de Monsieur Delevoye ou dans le récent rapport du Conseil d'État, nombreux sont ceux qui reconnaissent que les fonctionnaires, et les enseignants en particulier, vont être très gravement lésés par une réforme qui entend bouleverser le mode de calcul des futures pensions, les amputant de plusieurs centaines d'euros nets par mois. Or le gouvernement reste sourd à ces inquiétudes légitimes et n'y répond pas, ou de façon très insuffisante : la revalorisation promise par notre Ministre, Monsieur Blanquer, ne compense absolument pas cette perte. En outre, la F.S.U. défend un traitement distinct de la question des retraites et de celle de la revalorisation des carrières, une position confortée par la publication du récent rapport du Conseil d'État qui a jugé anticonstitutionnelles les promesses de compensation formulées par Monsieur Blanquer.

Ce CTSD se déroule aussi dans un contexte préoccupant de répression du syndicalisme. Le nouveau bac issu de la réforme du lycée mise en place cette année se déroule dans des conditions d'impréparation que le SNES-FSU dénonce depuis des mois ; plusieurs organisations syndicales ont demandé, soit la suppression de cette première session d'E3C, soit leur retrait, et certains syndicats de chefs d'établissement ont tiré la sonnette d'alarme sur « l'usine à gaz » que représente l'organisation d'épreuves qui ne garantissent plus l'égalité de chaque lycéen devant l'examen. Ces inquiétudes n'ayant pas été entendues, les E3C sont en train de se dérouler avec tous les dysfonctionnements que l'on pouvait supposer, dans un climat de contestation et de défaillance qui s'accompagne aujourd'hui de répression envers nos représentants syndicaux. Les secrétaires académiques de quatre organisations syndicales, dont le SNES-FSU, sont actuellement menacés de plainte, ou de sanctions disciplinaires, pour avoir exercé leur droit de manifester, et ce en tant que représentants syndicaux. Nous demandons le retrait de ces poursuites et de ces sanctions.

C'est donc dans un contexte social tendu que se déroule cette instance, durant laquelle vont être abordées les questions relatives à la rentrée 2020 en collège dans notre département. Un peu partout en Haute-Loire, que ce soit au sein des CA de leurs établissements ou au moyen d'actions plus médiatisées, nos collègues expriment leur désarroi face à des conditions de travail qui se dégradent à la même vitesse que se détériorent les conditions d'accueil et d'enseignement de leurs élèves. Les collèges de Haute-Loire ne sont pas épargnés par ces problématiques : fermetures de classes ; baisses de dotation dans le second degré qui aboutiront à des suppressions de postes d'enseignants et à un appauvrissement des parcours éducatifs par la disparition des options sportives et artistiques ; disparition de dispositifs indispensables à l'inclusion scolaire - celle des élèves

allophones en UPE2A par exemple. Les enseignants n'acceptent pas non plus l'explosion des effectifs dans les classes de collège, où la barre des 30 élèves est de plus en plus souvent franchie : comment peut-on enseigner à tous les élèves dans la diversité de leurs profils en les entassant dans des classes surchargées ?

Nous demandons à ce que la limite des vingt-quatre élèves par classe ne soit pas franchie ; à ce que soit garantie la pérennité des options artistiques et sportives, ainsi que les moyens attribués à l'inclusion scolaire.

Pour la FSU,

Lionel Bouton

Louise Pommeret